



Benoît HUET
Conseiller municipal
Représentant du groupe *Pour Ecouen*
Place de la mairie
benoit.huet4@wanadoo.fr

Madame Catherine Delprat
Maire d'Ecouen
Place de la mairie

Ecouen, le 9 juin 2021

Objet : amélioration du cadre de vie
Pièce jointe : photographies

Madame le Maire

Le groupe *Pour Ecouen* attire votre attention sur quatre points d'amélioration de la propreté et du cadre de vie. Ces points sont loin d'être exhaustifs en matière d'action à mener dans ce domaine mais ils concernent depuis de nombreuses années les axes passants des rues Aristide Briand/de la République/ de la Libération qui contribuent à l'image de notre ville. Trois concernent les déchets sauvages et un l'entretien du patrimoine.

Sur la rue Aristide Briand, au niveau de l'entrée de la ruelle Champêtre, s'amoncellent des encombrants souvent longtemps avant les jours de ramassage. Il semble s'agir d'un point de collecte habituel, mais n'étant pas situé devant habitation, il est facteur de nombreuses dérives et a pris le caractère d'un dépôt sauvage. Nous supposons que ces encombrants sont déposés à l'origine par les habitants de la ruelle. Si c'est le cas, une solution doit être trouvée pour que la collecte se fasse au niveau des habitations qui les produisent. C'est d'autant plus important que les constructions se multiplient dans cette ruelle. Des aménagements de voirie (jardinières, caméras) pourraient supprimer ce point de dépôt.

Sur la rue de la République, à hauteur de l'arrêt de bus, des habitants entreposent leurs containers poubelle sur un terrain privé dépourvu d'habitation et en bordure immédiate de la chaussée, voire en empiétant sur celle-ci. Ce procédé n'est pas acceptable. Ces containers débordent le plus souvent de déchets déposés par des personnes autres que leurs propriétaires et à leur pied se forment régulièrement des déchets sauvages. Cette situation doit pouvoir être réglée avec les propriétaires aisément identifiables de ces containers.

Sur la rue de la Libération, les déchets de toutes sortes s'accumulent au sein de la résidence des Fleurs, là aussi plusieurs jours ou plusieurs semaines avant le passage des encombrants. Cette nuisance pour les habitants de la résidence en est aussi une pour tout passant tant ces déchets sont visibles depuis la rue. A défaut pour le syndic, les copropriétaires et locataires de la résidence de trouver seuls une solution, la mairie pourrait avoir un rôle de facilitateur et étudier la mise en place d'un dispositif d'occultation (haie, jardinière, claustras...) en limite séparative de la voie publique.


Sur ces trois points, la période est favorable pour avancer. En s'y attelant, vous manifesteriez une suite concrète à l'opération « le mois sans dépôt sauvage ».

Enfin sur la rue de la Libération, nous déplorons l'état d'abandon du calvaire, jamais remis sur son socle depuis qu'il en a été déplacé. De plus, ce monument nécessite un sérieux ravalement. Cette

opération pourrait être financée rapidement au vu des nombreux reports d'investissements réalisés chaque année sur le budget.

Je vous adresse des photographies illustrant une partie des points signalés.

Dans l'attente des actions que vous comptez mener sur ces points voire d'une réunion de commission qui leur serait dédiée, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Annexe à la lettre du 9 juin 2021



Ci-dessus : rue de la République



Ci-dessus : résidence des Fleurs



Ci-dessus : calvaire